

# L'ESSENTIEL 2023

CONSTRUIRE, PLAIDER, GRANDIR ET FAIRE GRANDIR

2023 a été une année de développement et d'innovation historique pour notre association. Nous avons ouvert deux nouveaux villages d'enfants SOS en France, pour arriver à un total de 19 villages accueillant des fratries confiées en protection de l'enfance. À ces deux nouveaux villages s'ajoutent l'obtention des autorisations pour en construire cinq autres et l'ouverture du village des tout-petits, un dispositif innovant pour l'accueil des 0 à 3 ans. À l'international, dans un contexte de multiplication de crises et de catastrophes naturelles, notre association est restée mobilisée. Une aide d'urgence a été apportée au Maroc, à la suite du séisme en septembre, et notre soutien en Ukraine s'est poursuivi. Enfin, notre plaidoyer s'est renforcé cette année, notamment par notre nomination au Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) et la création d'un « comité jeunes » pour permettre aux jeunes de nos villages et établissements de participer à nos actions de plaidoyer.



**Isabelle Moret**  
Directrice générale

**Daniel Barroy**  
Président

© Philippe Beernard/SOS Villages d'Enfants

## NOTRE PROJET ASSOCIATIF RENOUVELÉ

- SOS Villages d'Enfants France est une association (loi 1901) apolitique et non confessionnelle. Créée en 1956 par Gilbert Cotteau dans le nord de la France, à partir d'une idée née en Autriche en 1949, elle est reconnue d'utilité publique dès 1969.
- Elle participe à la mission de protection de l'enfance en France et dans le monde, en accueillant des fratries d'enfants orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents, et en soutenant les familles vulnérables.
- Notre mission : permettre à chacun des enfants accueillis de grandir avec ses frères et sœurs auprès de professionnels engagés dans la durée, dans le respect de ses droits, pour trouver la sécurité affective et les repères éducatifs dont il a besoin, jusqu'à son inclusion pleine et entière dans la société.
- Nos valeurs et principes d'action : défendre, promouvoir et mettre en œuvre les droits de l'enfant ; appréhender la fratrie comme une ressource pour l'enfant ; porter une vision confiante et positive dans les capacités des enfants ; nous engager à répondre aux besoins de chaque enfant ; œuvrer dans la solidarité internationale.
- L'association développe des partenariats avec de nombreuses associations et des collectifs, afin de défendre les droits de l'enfant et la protection de l'enfance. Elle coordonne deux collectifs : la Dynamique pour les droits des enfants et « Cause Majeur ! ».



## CONFIANCE ET STABILITÉ

L'assemblée générale, composée de membres adhérents, élit le conseil d'administration. Ce dernier prend toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de l'association et en détermine la politique générale.

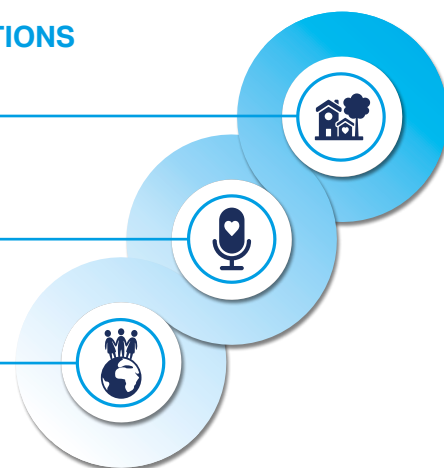
- Daniel Barroy est président du conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants depuis le 13 juin 2015. Isabelle Moret assure la direction générale depuis juin 2018.
- SOS Villages d'Enfants France est membre fondateur de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, présente dans 136 pays et territoires. Le président de SOS Villages d'Enfants France siège au sénat de SOS Villages d'Enfants International. La Fédération a un rôle d'organisation, de suivi et de contrôle de l'action des associations nationales qui en sont membres. Elle est garante de la qualité des programmes, de l'accompagnement des enfants, de la transparence et de la rigueur des flux financiers et de l'utilisation des fonds. 52 % des fonds collectés auprès des donateurs privés ou des entreprises sont affectés au soutien de ces actions dans le monde.
- À travers le monde, c'est dans le respect des droits de l'enfant, des cultures locales, que chaque enfant peut se construire dans un cadre qui favorise la réparation de ses traumatismes, la projection vers l'avenir et son insertion dans la société comme tous les autres enfants.

## NOS TROIS FONCTIONS

Acteur de la protection de l'enfance en France

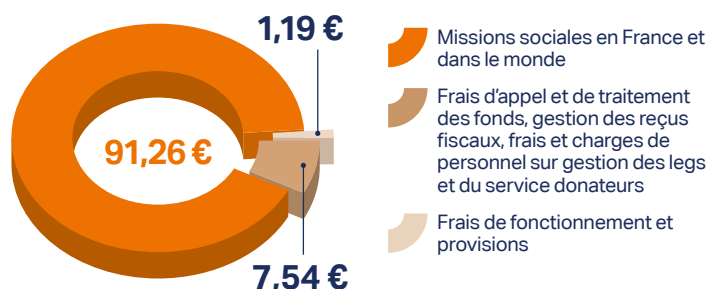
Acteur du plaidoyer en faveur des droits de l'enfant et du jeune

Partenaire d'associations dans le monde et en France



## EMPLOI DES RESSOURCES

Sur **100 € reçus** de la générosité du public et des conseils départementaux, **91,26 € vont au profit des enfants.**



SOS Villages d'Enfants est membre du Don en Confiance depuis 1992, et soumise à des contrôles internes et externes.

## Activités marquantes

### Ouverture de deux nouveaux villages d'enfants SOS

Nous avons ouvert les villages de Commeny (03) et Fontcouverte (17), et obtenu deux arrêtés d'autorisation pour cinq nouveaux villages dans les Yvelines et les Vosges.

### Lancement du comité jeunes

Afin de toujours prendre en compte et de valoriser la voix des jeunes de nos villages et établissements, nous avons créé dès 2023 un « comité jeunes ». Ses principaux objectifs sont de consolider le droit à la participation des enfants et des jeunes que nous accompagnons ; renforcer le plaidoyer de l'association et la pertinence de ses messages ; convaincre les décideurs politiques avec des arguments construits par et pour les enfants et les jeunes.

### Soutien international

En réponse au séisme qui a frappé le Maroc en septembre 2023, nous nous sommes immédiatement rapprochés de SOS Villages d'Enfants Maroc afin de fournir une assistance humanitaire vitale aux enfants et aux familles touchés, ainsi qu'une protection aux enfants non accompagnés ou en risque de perdre leurs parents, dans la région de Marrakech.

Notre engagement s'est également poursuivi en Ukraine, avec notamment le soutien financier à 11 camps de loisirs organisés ayant pour objectif d'apporter une aide psychologique aux enfants.

### Lancement d'un nouveau programme en Afrique de l'Ouest

Afin de poursuivre les efforts d'amélioration continue de la qualité de la prise en charge en Côte d'Ivoire, au Niger et au Togo, nous avons lancé en 2023 le programme QUAPAO (Qualité de l'accueil en protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest). Ce projet, développé avec nos associations partenaires

## COMMENT ONT ÉTÉ UTILISÉES LES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les ressources issues de la générosité du public, qui s'élèvent à 43,7 M€, ont permis de financer les emplois de 37,4 M€ de la manière suivante : missions sociales pour 28,7 M€ (dont 5,9 M€ en France et 22,9 M€ à l'international, incluant la cotisation de 1,4 M€ versée à la Fédération) ; frais de recherche de fonds pour 7,4 M€ ; frais de fonctionnement pour 1,2 M€.

### Sur 100 € reçus de la seule générosité du public en 2023 (collecte et libéralités)



## COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION SIMPLIFIÉ

|  | EXERCICE 2023  |                           | EXERCICE 2022 |                           |
|--|----------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
|  | Total          | dont générosité du public | Total         | dont générosité du public |
| <b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>                    |                |                           |               |                           |
| 1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC     | 43 664         | 43 664                    | 38 478        | 38 478                    |
| 2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC | 5 362          |                           | 3 170         |                           |
| 3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS      | 61 399         |                           | 53 406        |                           |
| 4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS    | 751            |                           | 987           |                           |
| 5. UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS     | 1 511          | 1 486                     | 76            | 76                        |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>112 687</b> | <b>45 150</b>             | <b>96 117</b> | <b>38 554</b>             |
| <b>CHARGES PAR DESTINATION</b>                 |                |                           |               |                           |
| 1. MISSIONS SOCIALES                           | 95 089         | 28 739                    | 84 569        | 28 342                    |
| 2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS                 | 7 861          | 7 450                     | 8 054         | 7 705                     |
| 3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT                     | 1 242          | 1 203                     | 1 203         | 1 164                     |
| 4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS   | 943            |                           | 1 056         | 40                        |
| 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES                    | 171            |                           | 83            |                           |
| 6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE       | 1 335          | 1 335                     | 2 482         | 2 433                     |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>106 642</b> | <b>38 728</b>             | <b>97 447</b> | <b>39 644</b>             |
| <b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>                     | <b>6 045</b>   | <b>6 422</b>              | <b>-1 331</b> | <b>-1 089</b>             |

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

100 % de nos emplois sont financés par les ressources liées à la générosité du public.

| EMPLOIS PAR DESTINATION                           | EXERCICE 2023 | EXERCICE 2022 | RESSOURCES PAR ORIGINE   | EXERCICE 2023 | EXERCICE 2022 |
|---|---------------|---------------|--|---------------|---------------|
| <b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>                      |               |               | <b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>  |               |               |
| 1 - MISSIONS SOCIALES                             | <b>28 739</b> | <b>28 342</b> | 1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC  | <b>43 664</b> | <b>38 478</b> |
| 1.1 Réalisées en France                           | 5 889         | 6 612         | 1.1 Cotisations sans contrepartie  | 0             | 1             |
| 1.2 Réalisées à l'étranger                        | 22 850        | 21 730        | 1.2 Dons, legs et mécénats   | 43 621        | 38 418        |
| 2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS                   | <b>7 450</b>  | <b>7 705</b>  | - Dons manuels   | 22 278        | 22 893        |
| 2.1 Frais d'appel à la générosité du public       | 7 450         | 7 705         | - Legs, donations et assurances-vie  | 20 085        | 13 701        |
| 2.2 Frais de recherche d'autres ressources        |               |               | - Mécénats   | 1 258         | 1 824         |
| 3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT                       | <b>1 203</b>  | <b>1 164</b>  | 1.3 Autres produits liés à la générosité du public   | 42            | 60            |
| <b>TOTAL DES EMPLOIS</b>                          | <b>37 392</b> | <b>37 211</b> | <b>TOTAL DES RESSOURCES</b>  | <b>43 664</b> | <b>38 478</b> |
| 4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS     |               |               | 2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS   |               |               |
| 5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE         | 1 335         | 2 433         | 3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS   | 1 486         | 76            |
| EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE | 6 422         |               | DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE   |               | 1 089         |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>45 150</b> | <b>39 644</b> | <b>TOTAL</b>   | <b>45 150</b> | <b>39 644</b> |
|   |               |               | RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC - EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS) | 14 078        | 1 319         |
|   |               |               | - Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-)                                  | 6 422         | -1 089        |
|   |               |               | - Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-)                                  |               | 14 609        |
|   |               |               | - (-) Investissements et (+) désinvestissements nets   | 6 650         | -760          |
|   |               |               | RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC - EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)   | <b>13 851</b> | <b>14 078</b> |

et cofinancé par l'Agence française de développement, vise à renforcer les capacités des professionnels, notamment par la formation.

#### Ouverture du village des tout-petits

Le « Village d'enfants SOS des tout-petits » est un projet innovant d'accueil précoce en protection de l'enfance, spécifiquement conçu pour accueillir les enfants de 0 à 3 ans et leurs grands frères et soeurs jusqu'à l'âge de 6 ans. Cette modalité d'accueil « hybride » entre un village d'enfants SOS classique et une pouponnière a accueilli ses premières fratries en juillet 2023.

#### Mise en place d'une approche sensible au trauma

Initié en 2022 à l'attention de ces jeunes « à difficultés multiples », le projet « Approche Sensible au Trauma » est représentatif de l'action continue que nous menons afin de développer une vigilance et une plus grande individualisation de l'accompagnement des enfants et des jeunes en proie à des situations traumatiques lourdes. Il doit progressivement permettre

à tous les professionnels de l'association de mieux repérer et suivre au quotidien ces enfants et ces jeunes.

#### Transformation en fondation reconnue d'utilité publique

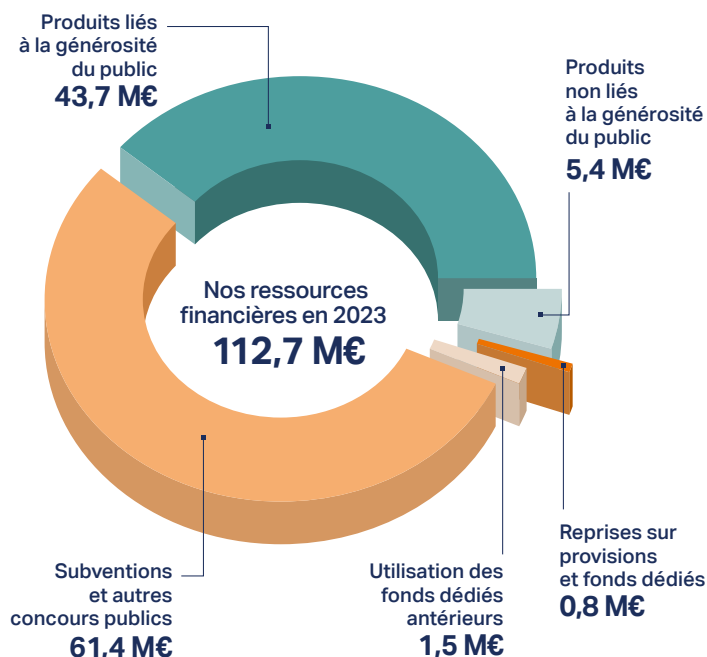
Lors de la réunion d'assemblée générale exceptionnelle du 12 septembre 2023, les membres de l'assemblée ont voté pour la transformation de l'association en fondation reconnue d'utilité publique. La future fondation agira dans le prolongement des activités de l'association fondatrice, dans le même esprit et selon les mêmes valeurs.

#### Constitution du comité d'éthique et des risques

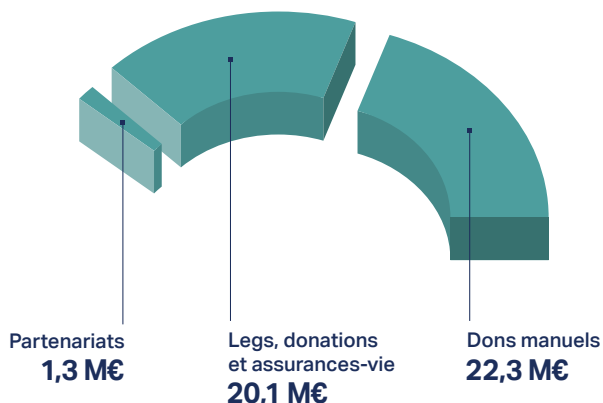
Le comité d'éthique et des risques a été constitué à la suite du vote sur le passage en fondation. Il s'assure du respect des valeurs fondatrices et de la philosophie de l'association. Il constitue une instance collégiale qui conduit une veille active sur la prévention des risques.

## RESSOURCES FINANCIÈRES

Nos ressources financières sont de 112,7 M€ en 2023 et sont essentiellement composées des prix de journée reçus des conseils départementaux pour notre activité en France (53 %) et des produits issus de la générosité du public (39 %), principalement des dons (51 %) et des legs (46 %).

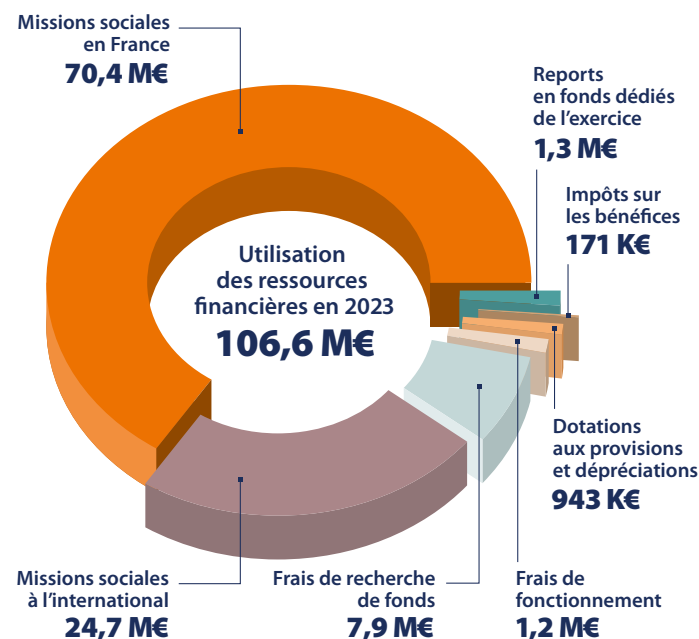


Détail des produits liés à la générosité du public  
**43,7 M€**

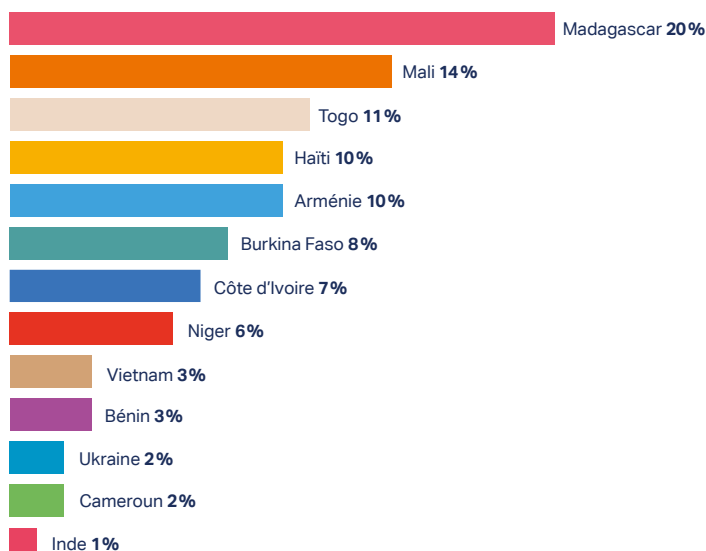


## UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les missions sociales ont représenté en 2023 un coût de 95,1 M€, réparti comme suit : 74 % en France et 26 % à l'international.



En France, le financement de l'activité a permis d'accompagner plus de 1 500 enfants et jeunes au sein de 19 villages SOS, d'une maison d'accompagnement des jeunes majeurs, et de deux programmes de renforcement des familles et d'un accueil-relais à Guerville. À l'international, le soutien financier issu de la générosité du public a permis de soutenir 46 villages d'enfants SOS à travers 23 pays.



## BILAN PATRIMONIAL

| ACTIF (EN K€)                 | 2023           | 2022           |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| <b>I. ACTIF IMMOBILISÉ</b>    | <b>108 208</b> | <b>91 533</b>  |
| Immobilisations incorporelles | 560            | 701            |
| Immobilisations corporelles   | 107 597        | 90 793         |
| Immobilisations financières   | 51             | 40             |
| <b>II. ACTIF CIRCULANT</b>    | <b>64 860</b>  | <b>69 355</b>  |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>          | <b>173 068</b> | <b>160 889</b> |

| PASSIF (EN K€)                                 | 2023           | 2022           |
|--|----------------|----------------|
| <b>I. FONDS PROPRES</b>                        | <b>80 681</b>  | <b>74 047</b>  |
| dont :   |                |                |
| Fonds propres sans droit de reprise            | 11 716         | 11 716         |
| Réserves                                       | 62 084         | 62 525         |
| Report à nouveau                               | -283           | 606            |
| Excédent ou déficit de l'exercice              | 6 045          | 1 331          |
| Subventions d'investissement                   | 901            | 312            |
| Provisions réglementées                        | 218            | 218            |
| <b>II. FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>            | <b>22 557</b>  | <b>23 151</b>  |
| <b>III. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b> | <b>6 790</b>   | <b>6 597</b>   |
| <b>IV. DETTES</b>                              | <b>63 040</b>  | <b>57 093</b>  |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>       | <b>173 068</b> | <b>160 889</b> |

**Politique de réserve et affectation prévisionnelle des ressources**

Les réserves constituées par l'association vont permettre de financer son développement dans les prochaines années, à travers la construction de nouveaux villages d'enfants SOS (22,7 M€). La réserve prudentielle de 26,9 M€, qui correspond à une année de fonctionnement, permet aussi de faire face aux aléas.

## ÉVALUATION ET IMPACT SOCIAL

Plusieurs dispositifs d'évaluation de nos actions et projets

**EN FRANCE**

- Une démarche d'évaluation vient interroger régulièrement la pertinence, la cohérence et l'efficacité des activités des établissements, l'évaluation de la dynamique d'amélioration engagée par chacun d'eux, ainsi que l'examen exhaustif des thématiques et registres spécifiques définis réglementairement. Des outils tels que les rapports d'activité (annuels), les rapports de pilotage (semestriels) et les visites annuelles qualité permettent de suivre et d'évaluer régulièrement les feuilles de route et les actions engagées dans et par les établissements pour permettre à chaque enfant de trouver sa résilience.
- Politique de protection de l'enfance : notre politique de protection des enfants s'appuie sur quatre piliers – sensibiliser, prévenir, déclarer et répondre, suivre et rendre compte – autour desquels se sont déployées nos actions depuis 2020. Une analyse régulière et détaillée des incidents permet d'identifier les plans d'action et les axes de progrès au niveau associatif.
- Le Pôle audit interne participe au dispositif de prévention et de gestion des risques, avec la réalisation d'audits internes dans les villages et à la Maison Montsouris (siège social) de SOS Villages d'Enfants, et également avec la priorisation et le suivi de plans d'action issus de la cartographie des risques de l'association.

**À L'INTERNATIONAL**

- SOS Villages d'Enfants France, en tant que membre de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, finance ou cofinance, avec d'autres membres de la Fédération, des villages d'enfants SOS et des programmes à l'international. Ces villages SOS font partie d'associations nationales, elles aussi membres de la Fédération. Les fonds qui leur sont versés sont issus de la générosité du public ou de bailleurs institutionnels. L'association participe à la planification et au suivi des activités des associations nationales. L'équipe des programmes internationaux se déplace notamment régulièrement sur le terrain.
- L'objectif est de travailler à l'amélioration continue des programmes développés, le soutien financier étant conditionné au respect des politiques de protection des enfants, de bonne gouvernance et de bonne gestion.
- Les projets bénéficiant de cofinancements institutionnels (Agence française de développement, Union européenne et gouvernement princier de Monaco) sont également suivis par l'équipe de la Direction des programmes internationaux, qui participe au développement et à la coordination des projets mis en œuvre (conception, suivi, évaluation, reporting). La majorité d'entre eux font en outre l'objet d'une évaluation et d'un audit financier externe.
- SOS Villages d'Enfants France verse chaque année une cotisation à la Fédération, qui permet à cette dernière d'assurer le suivi et le contrôle de l'action des associations nationales, dont elle garantit la qualité, ainsi que la transparence de l'utilisation des fonds.

## MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Les comptes 2023 de SOS Villages d'Enfants France ont été certifiés sans réserve par le cabinet Ernst & Young. Toutes les informations de ce document sont issues des rapports – moral, annuel et financier – de l'année 2023, disponibles sur le site internet de l'organisation et sur simple demande : [www.sosve.org](http://www.sosve.org)

SOS Villages d'Enfants  
8 villa du Parc de Montsouris  
75014 Paris  
Tél. : 01 55 07 25 25